

COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du MERCREDI 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le mercredi 8 mars, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué le 02 mars 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENTZEL, Monsieur Gérard PEGORIE, Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Madame Arlette BELLINA, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Franck DUPREUILH, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Madame Catherine MEREDIEU, Monsieur Frédéric BESSE, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Monsieur Anthony GOREAU.

ABSENTS et EXCUSES : Madame Christine ELIAS, Madame Isabelle MORTET, Mademoiselle Dorothee RONTEIX, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Serge GRAND,

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

- demande de subvention crédits d'état au titre de la DETR 2017 pour le projet d'équipement de vidéo surveillance des bâtiments publics (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Comptes et éléments financiers

- I. Débat d'orientation budgétaire
- II. Présentation et approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du trésorier de la commune pour le budget principal de la commune et du service assainissement

Subventions

- III. Examen demande de subvention exceptionnelle présentée par le Club de Badminton

Travaux

- IV. Présentation de l'avant projet d'aménagement du lotissement de Gimel

Assainissement

- V. Contrôle de conformité des branchements d'assainissement collectif sur la partie privée à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement.

Personnel communal

- VI. Mise à jour du tableau des emplois permanents et création de postes afin de nommer des agents en postes bénéficiaires d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté

Compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
--

- demande de subvention crédits d'état au titre de la DETR 2016 (dotation d'équipement des territoires ruraux) – dossier déposé le 09 février 2017

Les projets susceptibles de bénéficier de subvention devaient être déposés au plus tard le 10 février : le projet de fourniture et d'installation d'un système de vidéo protection des bâtiments publics a été présenté . Le coût prévisionnel de l'opération d'un montant H.T. de 118 360 € sur deux exercices, 2017 et 2018, pourrait bénéficier d'un concours financier de l'état à hauteur de 30 %, soit 35 508 €.

Ce projet est également susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Décision a été prise de présenter ce projet pour financement et de solliciter le concours financier de l'état dans le cadre de la DETR 2017.

2017 –08/03 - I – Débat d'orientation budgétaire

Le conseil municipal prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget primitif de l'exercice 2017 de la commune de Neuvic, qui interviendra lors de prochaine séance qui pourrait être fixée vendredi 7 avril.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'état de la fiscalité et le montant des dotations de l'Etat n'est pas encore connu : la diminution de la dotation forfaitaire par rapport à 2016, serait d'environ 54156 €.

Monsieur LAHONTA demande des précisions sur les travaux envisagés par la communauté de communes sur la commune de Neuvic au titre des compétences transférées. Dans l'immédiat aucune réponse ne peut être donnée, Madame DOYOTTE indique que le programme des travaux de voirie sera demandé à la communauté. Par ailleurs il demande que lui soient communiquées les demandes de budget des services de la commune : centre multimédia et bibliothèque.

Quelques précisions concernant les investissements de la commune :

- sur le projet de Vidéo protection, Monsieur REMY indique qu'une caméra sera installée provisoirement sur la base de loisirs afin de tester l'efficacité des matériels proposés.
- s'agissant des travaux de mise en conformité de la salle des associations, le bureau ODETEC chargée de l'étude du projet vient de remettre le dossier d'appel d'offres, la procédure de consultation des entreprises sera publiée vendredi 10 mars.
- sur le projet d'acquisition de la résidence autonomie et pour répondre à la question de Madame FRENTZEL, la gestion des locations continuera d'être assurée par Madame Chantal DOBINSKI.

Monsieur ROUSSEL évoque la possibilité de vendre des propriétés de la commune à vocation commerciale, tels le restaurant le Rive Gauche, le hall de presse et le camping, ce qui permettait de générer des recettes pour financer des projets d'investissement qui à ce jour ne peuvent être réalisés.

2017 – 08/03 - II – Présentation et approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du trésorier de la commune pour le budget principal de la commune et du service assainissement

Pour cette affaire, le maire, Monsieur François ROUSSEL se retire de la séance.

Monsieur Roger PETIT, doyen d'âge assure la présidence de l'assemblée.

Madame Jeannine FRENTZEL donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 2016 établi par le Maire :

Budget principal – Résultats de l'exercice

Section de Fonctionnement			
Total Dépenses :	3 081 216,47	Total Recettes :	3 182 259,20
		Excédent :	101 042,73
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	2 114 783,24	Total Recettes :	2 192 817,22
		Excédent :	78 033,98

Budget principal – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de Clôture 2016
Investissement	167 141,75	0,00	78 033,98	245 175,73
Fonctionnement	421 166,18	421 166,18	101 042,73	101 042,73
Total	588 307,93	421 166,18	179 076,71	346 218,46

Budget du Service Assainissement – Résultats de l'exercice

Section d'exploitation			
Total Dépenses :	87 071,00	Total Recettes :	217 121,26
		Excédent :	130 050,26
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	685 696,51	Total Recettes :	1 107 845,83
		Excédent	422 149,32

Budget du Service Assainissement – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de Clôture 2015
Investissement	43 587,51	0,00	422 149,32	465 736,83
Fonctionnement	252 581,24	252 581,24	130 050,26	130 050,26
Total	296 168,75	252 581,24	552 199,58	595 787,09

lesquels sont approuvés, à la majorité pour le budget principal et à l'unanimité pour le budget du service de l'assainissement.

Monsieur Bruno ARCHAMBAUT de VENCAY, receveur municipal a donné connaissance des comptes de gestion pour de même exercice 2016; ceux-ci, conformes aux comptes administratifs, sont également approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à : à l'unanimité pour les deux budgets - à la majorité pour les deux budgets : pour, contre, 1 abstention, Monsieur François ROUSSEL, Maire qui s'est retiré de la séance,

Monsieur FAURE, indique que la prochaine tranche de travaux d'assainissement portera sur la desserte des secteurs de La Côte/la Gare : les études sont en cours, l'appel d'offres pourrait être lancé dans le courant du second semestre 2017. Pour mémoire, le montant total des travaux concernés par la 15^{ème} tranche de travaux 1^{ère} et 2^{ème} partie, engagée en 2014 et devant se terminer en 2017, s'élève à 1 745 435 € hors taxes.

2017 – 08/03 - III – Examen demande de subvention exceptionnelle présentée par le Club de Badminton

La demande est présentée afin de permettre d'assurer un encadrement de qualité pour une jeune joueuse pressentie pour les championnats de France, Emilie HOUCHOU : il s'agit de lui apporter une formation complémentaire par un entraîneur diplômé d'état à raison d' 1 H 30 /semaine, en plus des entraînements avec les encadrants du club.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 600 € : la subvention annuelle de fonctionnement sera examinée ultérieurement par la commission « associations » au même titre que les demandes de l'ensemble des clubs/associations de Neuvic.

Monsieur GORAUD indique que les crédits affectés aux subventions n'étant pas totalement consommés, une aide supplémentaire et exceptionnelle peut tout à fait être apportée.

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstentions,

2016 – 08/03 – IV - Présentation de l'avant projet d'aménagement du lotissement de Gimel

Le projet d'aménagement du lotissement de Gimel, sur une unité foncière propriété de la commune, de Neuvic, parcelle cadastrée BL0188 au lieu-dit Gimel, est présenté au conseil municipal : l'opération porte sur onze lots, chacun d'une superficie comprise entre 700 et 1000 m².

Monsieur LAHONTA demande quel organisme sera porteur du projet : la commune sera maître d'ouvrage de l'opération et après viabilisation les lots seront vendus et destinés à être bâtis.

2017 – 08/03 – V - Contrôle de conformité des branchements d'assainissement collectif sur la partie privée à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement

La non-conformité ou le mauvais état es raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées peuvent entraîner d'importants dysfonctionnements des réseaux et de la station d'épuration : déversements dans le milieu naturel, débordements, baisse des rendements épuratoires, etc...

Pour faire face à ces situations, les collectivités ont des obligations et disposent de prérogatives en matière de contrôle des raccordements sur la partie privée.

En effet, conformément à l'article L 1331-4 du code de la santé publique, les collectivités doivent contrôler la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement neuf ou existant, ce contrôle est obligatoire et est réalisé par le délégataire du service public d'assainissement ;

Afin de veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectifs publics, il est proposé de rendre obligatoire le contrôle de conformité des raccordements sur la partie privée à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement ou susceptible de l'être.

Ce qui permettra également d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, car à ce jour l'obligation de contrôle lors d'une vente, ne concerne que les habitations disposants d'un assainissement autonome (non collectif).

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

Pour répondre à la question de Monsieur LAHONTA, ces contrôles seront réalisés par la société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public de l'assainissement.

2016 – 08/103– VI - Mise à jour du tableau des emplois permanents et création de postes afin de nommer des agents en postes bénéficiaires d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté

1 ° - création d'emplois afin de permettre la nomination d'agents en poste susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade, au titre de leur ancienneté, après décision des commissions administratives paritaires siégeant au centre de gestion de la dordogne

Services techniques : 1 emploi de Technicien principal 1^{ère} classe, 35/35^{ème}

Service administratif et service social/emploi : 2 emplois d'adjoints administratif principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}

Services culturels, centre multimédia et bibliothèque : 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, 35/35^{ème} , 2 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, 35/35^{ème}

1° - mise à jour du tableau des emplois tenant compte des modifications intervenues dans les effectifs,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade autorisé par l'organe délibérant
Service administratif		
Directeur Général des Services	1	Attaché
Adjoint au directeur général des services	1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Comptabilité	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Secrétaire administrative	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Secrétaire administrative	2	Adjoint administratif
	6	
Service Technique		
Directeur des services techniques	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe
Adjoint au Directeur des ST	1	Technicien
Agent polyvalent	1	Agent de Maîtrise
Conducteur	1	Agent de maîtrise
Agent polyvalent	1	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe
Conducteur – entretien matériel et véhicules	1	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe
Conducteur	1	Adjoint technique
Agent polyvalent	3	Adjoint technique
Agent de voirie	2	Adjoint technique
	12	
Service Social		
Responsable du service social emploi et de la structure centre multimédia	1	Attaché
Secrétaire administrative et formatrice	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
	2	
Service culturel		
Agent d'animation au centre multimédia	2	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe
Agent d'animation bibliothèque	2	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe
	4	
Service Ecoles maternelle et élémentaire		
ATSEM	1	Adjoint technique
	1	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Services techniques		
Agent de voirie	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe – 32 /35 ^{ème}
	1	
Service entretien des locaux écoles, mairie, salles communales		
Agent d'entretien	2	Adjoint technique – 18/35 ^{ème}
Agent d'entretien	1	Adjoint technique – 30/35 ^{ème}
Agent d'entretien	1	Adjoint technique – 20/35 ^{ème}
	4	
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS – emplois contractuels		
1 emploi de non titulaire, afin de pourvoir à des besoins occasionnels.	1	adjoint technique - 35/35 ^{ème}
	1	

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.